



1. Accueillir des stagiaires à l'école

Pour tout accueil de stagiaire à l'école, **l'établissement d'une convention est obligatoire.**

La signature finale de la convention dépend du lieu de scolarisation du stagiaire et de l'objectif de formation.

Même si l'IEN n'est pas toujours le signataire, il doit être informé de la présence d'un stagiaire dans l'école

2. Qui signe la convention ?

